COMPTE RENDU

J'♥ MON QUARTIER

20 RENCONTRES POUR ÉCHANGER

RETOUR SUR

LA RENCONTRE DU SAMEDI 1ER DÉCEMBRE 2018
QUARTIER DU PONT DE PIERRE

Rue du Moulin Haut (du rond point à la rue du Moulin), rue du Moulin (de l'angle de la rue du Moulin Haut à la route de Bourbourg), square St Exupéry, rue du Meunier, résidence Plein Air, route de Bourbourg (de l'angle de la rue du moulin au rond point du château d'eau), impasse du Château d'eau, rue du Pont de Pierre : du rond point du château d'eau jusqu'à l'angle de la rue du Moulin Haut, avenue de Picardie : de la rue d'Aquitaine au rond point de la rue du moulin haut, square d'Aquitaine, square d'Alsace, square de Lorraine, square de Bourgogne

Dans le cadre des dispositifs de démocratie participative, nous avons souhaité avec mon équipe municipale, proposer une nouvelle opération qui s'inscrit dans la continuité de Paroles d'habitants.

C'est donc au cœur des quartiers que nous voulons poursuivre le dialogue et la proximité au travers du dispositif « J'aime mon quartier ».

Découpé en 20 rencontres, nous avons entrepris la cinquième visite dans le quartier du centre ville.

Après un temps d'échange avec les habitants, une visite de quartier nous a permis de faire le point sur les sujets et problématiques qui vous préoccupent dans votre quartier.

A SAVOIR

Seuls les sujets généraux sont consignés dans ce compte-rendu, mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite ont été répertoriés par le Service Vie Associative et Citoyenne (service pilote) et seront transmis aux services concernés.

Soyez donc certains que ce dernier assurera un suivi tout particulier des dossiers évoqués.

Nous restons à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.

Bertrand Ringot, Maire de Gravelines
Conseiller départemental du Nord / Canton de Grande-Synthe

SUJETS ÉVOQUÉS

LA CRÉATION DE LA PISTE CYCLABLE

C'est en juin dernier que les travaux de la voie verte, permettant de relier la route de Bourbourg au rond point de la DREAL, se sont achevés. Cette voie d'accès permet d'assurer une continuité de cheminement pédestre et cyclable.

Afin de réduire l'excès de vitesse sur cette voie, deux plateaux ralentisseurs ont également été installés ainsi qu'un radar pédagogique.

Les habitants nous signalent que de nombreux cyclistes n'empruntent pas systématiquement la voie prévue à cet effet.

Un rappel réglementaire à destination des cyclistes sera prévu dans un prochain Gravelines magazine.

MISE EN PLACE DE LA VIDÉO SURVEILLANCE LUTTE CONTRE LES ACTES DE VANDALISME

Afin d'assurer la sécurité et la tranquillité des riverains, la ville de Gravelines s'est dotée de vidéo-protection avec l'installation de 40 caméras.

Cette vidéosurveillance a été installée sur plusieurs sites de la commune, dont la salle de sports du Pont de Pierre, la crèche les Calinous et l'école Albert et Marguerite Denvers.

Le système, conçu pour lutter contre la petite délinquance, permet à la police d'obtenir des images et d'identifier les auteurs des dégradations, tout en préservant la vie privée des riverains.

Ce système s'avère efficace ; les sites concernés ont retrouvé leur tranquillité et ne font plus l'objet de dégradation.

Cependant, les habitants évoquent les actes de vandalisme qui se sont déplacés et accentués rue de Picardie, rue Alsace et Moulin Haut, derrière la Résidence Plein Air (Jardin pédagogique) et aux abords du Rond Point (Petite chapelle).

M. le Maire précise que « *la municipalité a à cœur de régler ce phénomène et que des mesures sont mises en place pour lutter contre ces incivilités. Suite aux derniers événements, d'autres actions seront menées : réunion de coordination et de concertation avec les autorités et partenaires sociaux, étude pour l'installation de caméras supplémentaires dans le quartier, demande de mobilisation de véhicules supplémentaires auprès de la Police Nationale.* »

› Une priorité pour les agents de la Police Municipale : en lien avec la Police Nationale, les agents de la Police Municipale ont accentué leurs horaires et leurs rondes notamment dans le quartier du Pont de Pierre. Avec le renforcement de ses effectifs, la Police Municipale en fait une de ses missions prioritaires, afin d'assurer la tranquillité des riverains.

UN NOUVEAU DISPOSITIF PARTICIPATIF : VOISINS VIGILANTS

Le dispositif Voisins Vigilants consiste à inciter les habitants de notre commune à adopter une attitude vigilante en développant la solidarité entre voisins, face aux cambriolages et aux incivilités.

La ville de Gravelines a donc décidé d'adhérer à ce dispositif participatif, dont les effets s'avèrent efficaces ; En effet, une baisse de 40 % des cambriolages est constatée chaque année dans les quartiers adhérents.

Lorsqu'un événement anormal est constaté, les habitants préviennent le ou les référents du secteur, en lien avec les forces de l'ordre. L'objectif n'est donc pas de surveiller ses voisins, **mais de veiller collectivement sur son quartier** !

A Gravelines, chaque quartier sera divisé en secteur et toute personne souhaitant devenir référent peut se manifester auprès de la Police Municipale. Un rendez-vous sera alors pris afin d'expliquer la démarche.

Comment ça marche ?

- Je remarque quelque chose d'inhabituelle
- Je préviens le référent de mon secteur
- Le référent prévient la Police Municipale (via une application mobile Voisins Vigilants)
- La Police Municipale, en lien avec la Police Nationale, peuvent ainsi intervenir plus rapidement.

Une réunion publique sera prévue prochainement, afin d'expliquer le dispositif à la population.

POINTS ABORDÉS LORS DE LA VISITE

NON-RESPECT DU SENS UNIQUE

Les habitants signalent que de nombreux automobilistes ne respectent pas le sens interdit et le sens unique dans les rues de Picardie et du Moulin Haut.

Des contrôles de la Police Municipale ont été effectués récemment et seront renforcés, afin de résoudre les problèmes liés au non-respect du code la route.

RAPPEL DES SORTIES ET ENTRÉES DES ORDURES MÉNAGÈRES

La présence des poubelles devant les habitations, en dehors des créneaux horaires autorisés, nous a été signalée dans le quartier.

Nous rappelons que, pour un souci de propreté et de sécurité sur la voie publique, l'arrêté municipal du 26 août 2009 précise que « les poubelles et conteneurs ne peuvent être déposés sur le domaine public par les utilisateurs, uniquement la veille au soir du jour de la vidange, après 20h. Ils doivent être rentrées dans la matinée avant 13h ».

Ils ne doivent donc pas rester sur le domaine public, notamment sur les trottoirs et gêner la circulation des piétons.

ENTRETIEN DES ARBRES SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Plusieurs riverains ont soulevé le problème d'arbres en bordure de propriété non entretenus par les propriétaires.

Nous souhaitons donc rappeler que, pour éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles dans son jardin, des distances de plantations doivent être respectées pour les propriétés privées, à savoir :

• 2 mètres de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres ;

• 50 cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres.

Nous comptons sur la civilité de chacun pour respecter cette réglementation.

Au cours de la visite, d'autres problématiques ont été soulevées par les riverains et prises en compte par nos services, telles que le stationnement, la voirie, l'éclairage, le stationnement pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que les incivilités.

LA VILLE VOUS INFORME !

RÉGLEMENTATION SUR LES RALENTISSEURS EN MILIEU URBAIN

Afin de réduire la vitesse, de nombreux riverains sollicitent régulièrement l'installation de ralentisseurs.

Certes, l'efficacité et le coût modéré des ralentisseurs de type dos d'âne et de type trapézoïdal en font un des dispositifs les plus souvent utilisés.

Toutefois, leur mauvaise utilisation peut constituer un danger et peut générer une gêne importante pour les usagers et les riverains (telle que des nuisances sonores).

En effet, ces dispositifs de modération de vitesse répondent à des normes réglementaires strictes que nos services se doivent d'appliquer tout en assurant la sécurité et la tranquillité des habitants.

Deux types de ralentisseurs sont proposés : les ralentisseurs de type « dos d'ânes » et « trapézoïdaux » et les ralentisseurs de type « coussins » et « plateaux ».

Les ralentisseurs de type dos d'âne ou de type trapézoïdal

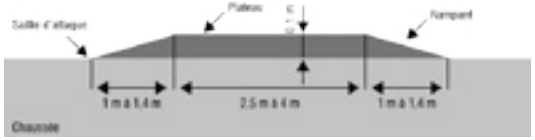

Ces deux types de ralentisseurs ont été utilisés bien plus tôt que les coussins et plateaux. Ils ont été les premiers à bénéficier d'un cadrage réglementaire, aussi bien en matière de règles d'implantation que de caractéristiques géométriques (exemples : distance obligatoire entre deux ralentisseurs de 150 mètres minimum, implantation à moins de 200 mètres des limites d'une agglomération ou d'une section de route à 70 km/h, ainsi que dans les virages de rayon inférieur à 200 mètres et en sortie de virages à une distance de moins de 40 mètres, passages piétons obligatoire sur les ralentisseurs « trapézoïdaux »)

Les ralentisseurs de type de coussins et plateaux

Contrairement aux ralentisseurs de type dos d'âne et de type trapézoïdal, les coussins et plateaux ne font l'objet d'aucune réglementation, ni normalisation. Ils ne sont régis que par des recommandations techniques émanant du CERTU.

Les Coussins sont des dispositifs de surélévation qui ne couvrent qu'une partie de la chaussée et répondent également à des recommandations géométriques spécifiques identifiées dans le guide CERTU.

Pour toute information :
Décret n°94-447 du 27 mai 1994 relatif aux caractéristiques et aux conditions de réalisation des ralentisseurs de type dos d'âne ou de type trapézoidal
https://www.virages.com/Blog/Reglementation-Ralentisseurs

VOTRE QUARTIER ÉVOLUE...

TRAVAUX DE L'ÉCOLE A. ET M. DENVERS

Dans le cadre du plan de rénovation des écoles de Gravelines, de nombreux travaux et achats ont été réalisés :

2015 : Achat et installation d'un nouveau jeu cour côté maternelle

2016 : Remplacement des boiseries extérieures et volets de l'ensemble du groupe scolaire

2017 : Création de stationnement pour les personnes à mobilité réduite des deux côtés élémentaire et maternelle, réaménagement complet du site par la mise en place d'une clôture, aménagement des blocs de ciment devant l'école et dans la cour (habillage des blocs par des planches de bois et des fleurs dans le centre)

2018 : Achat de paniers de basket, aménagement du parc à vélos couvert, pose de caméras de vidéosurveillance.

RÉNOVATION DES PLATEAUX CITY STADE

En octobre et novembre derniers : renouvellement du gazon synthétique pour les deux city stade du Pont de Pierre situés à côté de la salle Frédéric Petit et de la chapelle Saint Willibrord.

ENCOMBRANTS

Prochain ramassage des encombrants dans votre quartier :

mercredi 6 février 2019

POUR TOUT SUIVI OU RENSEIGNEMENT

Service Vie Associative et Citoyenne

BP 209 - 59820 Gravelines

Tél. 03 28 23 59 92

jaimemonquartier@ville-gravelines.fr

Maison des Associations
et du Citoyen Gravelines